

Etude surveillée du soir

Madame, Monsieur,

Une étude du soir est prévue pour les élèves du Primaire et du Collège de 17h à 18h30.

Vous pouvez y inscrire votre enfant en choisissant:

le forfait annuelle - pour 1 enfant : 289 € - pour 2 enfants : 375 €

- pour 3 enfants et + : 445 €

ou l'étude « à la carte » ($6,10 \in$) (avec le nom de l'enfant porté sur une liste de présence, et facture mensuelle).

C'est un moment de travail personnel dans le silence. Chaque élève doit reprendre ses cours du jour, apprendre ses leçons, faire ses exercices et ses devoirs selon les consignes données en classe et dans le cahier de texte.

Les élèves du primaire inscrits à l'étude restent sur la cour primaire de 16h30 à 17h. Aucun élève de l'étude ne doit sous aucun prétexte sortir de l'établissement.

Après 17h, aucun élève n'est autorisé à jouer sur la cour en attendant ses parents, car il n'y a pas de surveillance, il doit aller en étude.

Après 18h30 chaque enfant sera pris en charge par sa famille.

En espérant répondre ainsi à l'attente de nombreux parents, veuillez croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

P. Desmet	P. Crivelli
Coupon à retourner au secrétariat pour le 2 septembre 2020	
Je, soussigné Madame, Monsieur	
père / mère de	élève de
inscris mon fils / ma fille à l'étude du soir	
et choisis 🔲 le forfait annuel (portée sur la facture ar	nnuelle)
- tous les jours de la semaine	
- pour les jours suivants de la semaine :	
l'étude « à la carte » (facture mensuelle)	
Fait le à	signature